

UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP

COMPTE RENDU DE LA SESSION DE LA 131^{ÈME} ASSEMBLEE

Du 12 au 16 octobre 2014, l'Union interparlementaire a tenu à Genève sa 131^{ème} Assemblée statutaire : 141 délégations y étaient représentées, soit quelque 744 parlementaires, venus de 141 pays, dont 104 Présidents et Vice-Présidents d'assemblées.

Le Parlement français y était représenté par Mme **Michèle ANDRÉ**, Sénatrice, Présidente exécutive du groupe français, M. **Robert del PICCHIA**, Sénateur, Président du groupe géopolitique des Douze Plus, Mme **Josette DURRIEU**, Sénatrice, membre du bureau de la 1^{ère} Commission permanente de la Paix et de la sécurité internationale, Mme **Chantal GUITTET**, Députée, membre du Comité sur les questions du Moyen-Orient, et M. **Patrice MARTIN-LALANDE**, Député.

I. Le point d'urgence

Dix propositions ont été faites sur cinq sujets différents, dont deux d'une actualité évidente : d'une part la lutte contre le terrorisme et singulièrement les effets des conquêtes de territoires syrien et irakien par « Daesch » et d'autre part les moyens à mettre en œuvre contre la propagation et les effets du virus Ébola. C'est ce dernier sujet qui a été retenu par l'Assemblée pour être débattu et a fait l'objet d'une résolution de l'Assemblée.

II. Le débat général

Mme **Michèle ANDRÉ** est intervenue au cours du débat général qui avait pour thème : « *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes, et mettre fin à la violence faite aux femmes* ». Mme **Michèle ANDRÉ** a souligné qu'en un temps où les **conflits armés** sont d'une particulière brutalité, les civils en sont les principales victimes et les femmes souvent ciblées en tant que femmes : enlèvements, viols, mariages forcés sont leur lot. Elle a considéré que la **reconnaissance publique de ces violences**, par les États, donc par les responsables politiques, était la première étape du combat à mener. Au-delà de l'assistance à porter aux victimes et de la lutte contre l'impunité des auteurs d'agressions, il convenait de s'interroger sur les **liens entre situations de guerre et situations de paix** : quelle est la place des femmes dans nos sociétés, ont-elles les mêmes droits que les hommes, quels sont les principes de l'éducation donnée aux uns et aux autres ?

Se référant à l'exemple français, Mme **Michèle ANDRÉ** a indiqué que l'égalité entre hommes et femmes était garantie par les textes mais que, dans les faits, des progrès restaient à accomplir. Les mentalités, les représentations doivent évoluer et l'éducation reste le principal vecteur de l'égalité entre hommes et femmes, qui est la condition d'une bonne gouvernance démocratique et le pilier du développement à venir.

III. Le travail des commissions et comités

Le premier point à l'ordre du jour de la *première commission permanente « Paix et sécurité internationale »* portait sur le thème de la résolution adoptée par la 118^{ème} Assemblée de l'UIP (Le Cap, avril 2008) : « *Trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie* ». M. **Patrice MARTIN-LALANDE**, panéliste, a exposé la façon dont le législateur français tend à concilier l'efficacité de la lutte contre le terrorisme avec le respect des libertés individuelles garanties par la Constitution. Rappelant que la France a été confrontée à des vagues successives d'activités terroristes sur son sol à partir des années 70, il a fait état de *douze lois prises entre 1986 et 2012*, qui traitent des modalités de garde à vue, de nouvelles incriminations, de compétence juridictionnelle à Paris, d'autorisations d'écoutes et de perquisitions, de captation de données informatiques, toutes *dans le cadre de l'état de droit* : le législateur a choisi de doter la puissance publique de pouvoirs dérogatoires au droit commun, par un *dispositif particulier mais permanent qui laisse le juge au cœur de la lutte antiterroriste*.

Faisant part de la progression constante des départs de djihadistes vers la Syrie et l'Irak et de leurs potentiels retours offensifs, M. **Patrice MARTIN-LALANDE** a mentionné le nouveau projet de loi en discussion, qui propose des mesures d'interdiction de sortie du territoire, avec possibilité de recours, des assignations à résidence, de nouvelles incriminations pénales, et un *renforcement de la lutte sur l'internet* : renforcement des cyberpatrouilles, mise en place d'un dispositif de signalement par hébergeurs et fournisseurs d'accès, possibilité, sous le contrôle d'un magistrat, de blocage administratif des sites internet provoquant au terrorisme et en faisant l'apologie, accès aux données stockées à distance ou sur des terminaux mobiles pour les officiers de police judiciaire. Enfin, il a souligné la nécessité d'une coopération au plan européen et en liaison avec les États-Unis pour convaincre les opérateurs d'accompagner ce mouvement de responsabilisation.

Le deuxième point à l'ordre du jour portait sur : « *La cyberguerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale* ». Mme **Josette DURRIEU** a suivi ses travaux. Elle est intervenue pour débattre avec les experts présents sur les conséquences concrètes, pour l'OTAN et ses États membres, des décisions prises lors du dernier Sommet de l'Organisation, au Pays de Galles en septembre 2014, concernant les cybermenaces et les cyberattaques susceptibles « de se faire de plus en plus fréquentes, sophistiquées et potentiellement dommageables ». L'OTAN a en effet entériné une politique de cyberdéfense renforcée, « qui contribuera à l'accomplissement des tâches fondamentales de l'Alliance ».

Mme **Chantal GUITTET** a suivi les travaux de la *troisième commission permanente « démocratie et droits de l'Homme »* sur le thème : « *la souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et les droits de l'Homme dans le droit international* ». En tant que membre du **comité de rédaction**, puis lors du débat en **Commission plénière**, Mme **Chantal GUITTET** a fait adopter des amendements proposés par le groupe français : dans le préambule, le premier souligne le rôle central du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies comme instrument d'évaluation des politiques des États pour la promotion et la protection des droits fondamentaux ; le deuxième introduit une référence à la résolution que l'UIP a adoptée à l'unanimité lors de sa 128^{ème} Assemblée à Quito sur « la responsabilité de protéger » ; le troisième réécrit un considérant et tend ainsi à mettre en garde contre un usage « deux poids deux mesures » des dispositions du droit international des droits de l'Homme, ce qui risque d'en décrédibiliser les normes ; le quatrième complète les considérants par la mention de la gravité des menaces portées contre le droit international des droits de l'Homme par des mouvements terroristes tentant de se substituer aux États par la conquête armée de territoires et l'assassinat systématique de civils. Dans le dispositif, un amendement modifie l'alinéa relatif aux interprétations du droit international, de manière à le rendre cohérent avec la rédaction du considérant relatif au « deux poids deux mesures ».

L'examen du projet de résolution qui n'a pu aboutir dans le temps imparti reprendra lors de la 132^{ème} Assemblée.

Mme **Chantal GUITTET** a également participé aux travaux du *Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient*. La délégation israélienne étant absente de la 131^{ème} Assemblée, les dialogues prévus avec cette délégation et la délégation palestinienne n'ont pu avoir lieu. Les membres présents ont toutefois échangé sur la situation au Moyen-Orient et décidé qu'il fallait réactiver, dès que possible, le projet d'une mission interparlementaire sur le terrain.

IV. La Réunion des femmes parlementaires.

Mme **Michèle ANDRÉ** a participé à la réunion du *Comité de coordination des Femmes parlementaires* et à la *Réunion des Femmes parlementaires*.

Mme **Michèle ANDRÉ** a participé au panel sur le thème de *l'influence des femmes au Parlement*. Y ont été abordées les questions concernant la contribution des femmes au travail parlementaire, les résultats concrets de leur présence et de leur activité dans les parlements. Le débat a également porté sur les contextes politiques et sociaux qui influent sur la capacité des femmes parlementaires à susciter le changement.

V. Réunions du groupe géopolitique des « Douze Plus »

M. **Robert del PICCHIA** a présidé trois réunions du *groupe géopolitique des « Douze Plus »* réunissant 120 parlementaires issus de 43 Parlements.

Le groupe a débattu des *différents points à l'ordre du jour* de la 131^{ème} assemblée.

Il a procédé à *l'audition des quatre candidats à la Présidence de l'Union interparlementaire* : Mme Nurhayati Ali Assegaf, membre de la Chambre des Représentants de la République d'Indonésie, Mme Bronwyn Bishop, présidente de la Chambre des Représentants de l'Australie, M. Saber Hossain Chowdhury, membre du Parlement du Bangladesh et M. Abdulla Shahid, membre du Parlement des Maldives.

Le groupe a également procédé à la désignation de ses représentants aux différents postes à pourvoir. C'est ainsi que le groupe, à l'unanimité, a proposé au Conseil Directeur M. **Robert del PICCHIA** pour siéger au *Comité exécutif de l'UIP*.

Par ailleurs, le mandat de M. **Robert del PICCHIA** étant arrivé à son terme, le groupe des Douze Plus a élu M. **Philippe MAHOUX**, Président du groupe belge de l'UIP, *pour lui succéder*.

VI. Élection du Président de l'Union interparlementaire

M. *Saber Hossain Chowdhury* a été élu, au second tour, par 169 voix contre 95 pour Mme Bronwyn Bishop et 89 pour Mme Nurhayati Ali Assegaf.

À l'occasion de l'Assemblée, le groupe français a invité M. **Nicolas NIEMTCHINOW**, Ambassadeur, **Représentant permanent de la France à l'Office des Nations Unies**, et M. **Pierre Le GOFF**, conseiller pour les questions des Droits de l'Homme à la mission française, à un petit déjeuner de travail.